

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 07 - 075

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 8 : L'avenant numéro 2 au contrat relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement concernant le projet « NexSIS 18-112 ».

Pour rappel, actuellement chaque SDIS possède son propre logiciel d'alerte rendant parfois complexes les interfaces avec les différents systèmes utilisés par les acteurs de la chaîne de secours.

C'est à ce titre et afin d'uniformiser et de mutualiser les divers systèmes existants que l'Etat a impulsé un projet permettant de rendre interopérable l'ensemble des services de sécurité, de santé et de secours (SDIS, police, SAMU, gendarmerie...).

L'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a ainsi été créée et est désormais chargée de la mise en œuvre du projet d'unification des systèmes d'alertes.

Ce programme intitulé « NexSIS 18 – 112 » a ainsi un triple objectif :

- ✓ Améliorer le service aux citoyens, aux services d'incendie et de secours et à ceux de la sécurité civile.
- ✓ Apporter une forte interopérabilité des services de sécurité, de santé et de secours.
- ✓ Propulser l'ensemble des acteurs de la sécurité civile à l'ère digitale Pour permettre le lancement de ce projet, l'agence du numérique a sollicité chaque SDIS pour le versement d'une subvention d'équipement. Le montant versé sera ensuite déduit des redevances annuelles dues par les SDIS.



Dans ce cadre, le SDIS de la Loire a d'ores et déjà versé à l'ANSC une subvention d'investissement selon l'échéancier suivant :

✓ Juin 2020 : 635 000 €,

✓ Janvier 2021 : 635 000 €.

Le présent avenant modifie les modalités de versement prévues au contrat initial. Un montant de 300 000 € pourrait ainsi être versé au titre de l'année 2024 en complément des subventions déjà versées. Le total de la contribution financière du SDIS de la Loire au projet NexSIS 18-112 s'élèverait donc à 1 570 000 €.

C'est dans ce cadre que le Conseil d'administration du 10 décembre 2024 a voté une subvention d'équipement de 300 000 € à l'Agence du numérique de la sécurité civile.

A noter que le total des sommes versées (soit 1 570 000 €) viendront ensuite en déduction des redevances annuelles que le SDIS devra acquitter après 2026 auprès de l'Agence pour l'utilisation du nouveau système de traitement de l'alerte.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau approuve le projet d'avenant numéro 2 au contrat relatif à l'octroi d'une subvention d'investissement concernant le projet « NexSIS 18-112 », et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

A blue ink signature, appearing to be 'GZ', written over a circular stamp or seal.

Georges ZIEGLER